CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation
L'Ecole Atsuko Shiatsu désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 29 rue du Professeur Calmette - 33150 CENON

Objet et champ d'application
Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Ecole **Atsuko Shiatsu** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation
Pour chaque formation, l'Ecole **Atsuko Shiatsu** s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement
Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Après un délai de rétractation mentionné à l'article 9 du contrat d'action, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de **300 euros** en guise d'acompte, puis 200 € en acompte de la 2ème et 3ème année, à l'ordre d'**Atsuko Shiatsu**. *(Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire.)*
Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, peut se faire en plusieurs fois (et année par année), mais ne constitue qu'une facilité de paiement, et en aucun cas un règlement par cours. Le règlement des factures peut être effectué par chèque.

Prise en charge
Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'Ecole **Atsuko Shiatsu** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation
Toute absence à une séance de formation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse « contact@atsuko-ecoledeshiatsu.fr ». La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.
En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'Ecole **Atsuko Shiatsu** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations
S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur
Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés
Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'Ecole **Atsuko Shiatsu** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence
Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Ecole **Atsuko Shiatsu** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal Compétent.